

FRESNES INFOS



"Carrefour de l'Artois"

Bulletin communal - Numéro 269

Juillet-Août 2019

Edito

L'édito de ces mois de juillet et août 2019 est consacré à notre compétence relative à la distribution de l'eau potable. La loi NOTRe attribue à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter de 1^{er} janvier 2020. La communauté de communes OSARTIS/MARQUION possède déjà la compétence assainissement qu'elle a transférée à Noréade depuis de nombreuses années. Les communes membres pouvaient demander le report de ce transfert en 2026, mais l'opposition au transfert ne prend effet que si elle recueille 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale. A ce jour 17% des communes s'opposent à ce transfert et ne représentent qu'environ 10 % de la population. Ce transfert de compétence à la communauté de communes et la délégation à Noréade seront votés en conseil communautaire et cela remplacera de facto notre régie communale de distribution d'eau potable. La commune récupérera néanmoins les excédents financiers de fonctionnement et d'investissement du budget eau.

L'association des maires de France AMF a réaffirmé sa position vis-à-vis de la loi NOTRe en faveur de la liberté d'organisation des compétences eau et assainissement dans les communes et contre ce transfert obligatoire de compétence.

C'est l'été. Les mois de juillet et d'août sont également synonymes de congés payés, de vacances scolaires. Ce sont également des mois où l'activité agricole et dans les jardins est intense.

L'ensemble du conseil municipal, les employés communaux et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances et une excellente météo pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.

Le Maire,

Vice-président CC Osartis Marquion

André Lacroix



*« La nuit d'été a un sourire
de lumière
et elle s'assied
sur un trône de saphir »*

Barry Cornwall
poète anglais
(1787-1874)

Dans ce numéro

- Rappels : centres aérés et rentrée en 6ème au collège
- Fête nationale
- Congés d'été
- Spectacle patoisant
- Conseil municipal du 11 juin
- Rentrée des classes au RPI
- Sécurité des biens
- Collecte des déchets verts
- Analyse de l'eau
- Environnement
- Communiqué de l'INPES
- Communiqué de la préfecture

Rappels : Fresnes Infos précédent



- **Centres aérés de juillet et août 2019**

La commune attribue une participation financière sans conditions de ressources aux enfants inscrits dans les centres aérés. Cette participation est de **2,50 €** par enfant et par jour dans la limite de **25 jours**, elle sera accordée uniquement aux enfants de la commune de Fresnes pour un centre aéré agréé, sans hébergement.

Veuillez communiquer au secrétariat de mairie, les noms, prénoms et dates de naissance des enfants, la commune du centre aéré et les dates de fréquentation.

- **Rentrée 2019 en 6ème au collège**

La commune de Fresnes Les Montauban dote tous les jeunes de Fresnes rentrant en 6^{ème} en septembre d'outils pédagogiques : un dictionnaire de langue étrangère ou un dictionnaire de langue française ainsi qu'une calculatrice «type collègue» ou une parure de stylo, lorsque la calculatrice est offerte au collégien par le Conseil Départemental. Veuillez contacter la mairie en précisant le nom et prénom de l'enfant, le collège, ainsi que la langue souhaitée **avant la fin du mois de juillet 2019**.

Fête Nationale le 14 juillet



Mr le Maire et les membres du Conseil municipal invitent cordialement tous les habitants, professionnels, membres et responsables d'associations de Fresnes-les-Montauban à la **commémoration du 14 Juillet 2019**.

Rendez-vous à 10 h 45 devant la mairie

A 11 heures dépôt de gerbe au monument aux morts,

Vin d'honneur à la mairie

Congés d'été 2019

Le secrétariat de mairie sera fermé **du lundi 5 août au samedi 24 août inclus**.

Repas spectacle patoisant

Réservez votre soirée du **samedi 28 septembre**. Fresnes Animation organise, à la salle des fêtes un repas spectacle patoisant (humour et chansons). Au menu : repas ch'ti (carbonade ou potchevleesch, frites, salade, fromage, tarte au « chuque »). Tarif : **20 euros** par adulte (à partir de 10 ans) et **12 euros** par enfant.

Le coupon-réponse (distribué dans les boîtes aux lettres), accompagné du règlement, est à déposer pour **le samedi 6 juillet** en mairie. Attention, places limitées !

Pour plus de renseignements, contactez l'association sur fresnesanimation@yahoo.com

Conseil municipal du 11 juin 2019

Le portakabin dans la cour d'école sera désinstallé en juillet. La classe qui y était installée occupera une des deux salles du préfabriqué (dont les travaux sont en voie de finition), l'autre étant réservée à la garderie. . Les passages piétons seront refaits

Les membres du conseil municipal ont délibéré sur les projets de travaux du second semestre 2019 et du premier trimestre 2020 : réfection des clochers de l'église, réfection des terrains de pétanque place de l'église, apports de cailloux au cimetière et près du préfabriqué. Les lampes de l'éclairage public à la résidence de l'Orée du bois seront remplacées par des lampes leds, rénovation des façades de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes. Changements des rideaux à l'école et au préfabriqué.

Rentrée des classes au RPI

Rentrée des classes **le lundi 2 septembre 2019**



Rentrée des enseignants le vendredi 30 août 2019

117 élèves répartis dans 5 classes, trois à Fresnes et deux à Plouvain

Maternelle à Plouvain = 26 élèves CE1 et CE2 à Fresnes = 23 élèves

Maternelle à Fresnes = 19 élèves CM1 et CM2 à Plouvain = 25 élèves

CP et GS maternelle à Fresnes = 24 élèves

Sécurité des biens

La gendarmerie reconduit comme chaque année l'opération « **Vacances tranquilles** ». Pendant la période de congé, vous pouvez signaler votre absence prolongée du domicile à la brigade de gendarmerie de Vitry en Artois. Il est nécessaire de se déplacer à la gendarmerie pour transmettre cette information.

La gendarmerie nous rappelle quelques conseils pratiques :

- Pensez à verrouiller votre véhicule même stationné dans votre cour ou votre garage
- Fermez à clef votre porte même si vous êtes chez vous
- Placez vos clefs dans un endroit sûr (pas de clefs sous un paillason ou dans un pot de fleurs) et éloigné des accès.
- N'inscrivez pas votre nom, ni votre adresse sur vos trousseaux de clefs
- Mettez en route l'alarme de votre habitation même pour une absence de courte durée.



Report de la collecte des déchets verts

La collecte du jeudi 15 août est AVANCEE au **mercredi 14 août**

Analyse de l'eau de réseau

Analyse de l'Agence Régionale de Santé du service santé et environnement des eaux destinées à l'alimentation humaine. Eau d'alimentation très dure en calcaire et conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, eau de minéralisation importante, résultats chimiques satisfaisants. Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes fragiles.



Relevé du 31 mai 2019 : taux de Nitrates = **28,8 mg/l** (Norme 50 mg/l), Résultats d'analyses affichés en mairie.

Environnement

Dernier rappel : la destruction des chardons, mauvaises herbes, orties, elle est obligatoire lorsque leur prolifération constitue une gêne pour les habitants. Cette destruction doit être effectuée **avant la fin du mois de juin, voir au plus tard mi-juillet**. Cette destruction doit également être effectuée par les propriétaires de terrains habitant dans d'autres communes.

Pour rappel et par arrêté municipal du 29/09/2010, il est strictement interdit de brûler vos déchets verts. Les déchèteries de Biache-St-Vaast et Vis-en-Artois sont à votre disposition, ainsi que le ramassage en porte-à-porte le jeudi matin.

Communiqué de l'INPES

Le Ministère de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé nous communique quelques conseils pratiques en cas de forte chaleur pour les personnes fragiles : ne pas sortir aux heures les plus chaudes (de 11 heures à 15 heures), boire environ 1,5 l d'eau par jour, donner des nouvelles à sa famille et au voisinage, demander conseil au médecin traitant ou au pharmacien.



Communiqué de la préfecture du Pas-de-Calais

En cas de suspicion de découverte d'un nid de frelons asiatiques et uniquement dans ce cas, il faut en informer la mairie, qui vous communiquera une liste d'entreprises professionnelles habilitées pour une éventuelle destruction qui reste à la charge de l'habitant.

Pendant la période de fermeture du secrétariat de mairie, vous pouvez téléphoner au : (n° de téléphone portable Nordnet : **07.84.13.64.66.**)

Etat civil

Ils sont arrivés : Agathe CZERNIAK née le 25 mai 2019

Mathilde STENNE née le 1er juin 2019



IPNS (ne pas jeter sur la voie publique)

Nous contacter

MAIRIE : 1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr